



Conseil scolaire catholique  
de district  
des Grandes Rivières

**IL EST IMPORTANT QUE CE  
COMMUNIQUÉ SOIT  
AFFICHÉ, EN TOUT TEMPS  
AU TABLEAU DE SANTÉ ET  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

**SSTCOM - Janvier 2006**

## COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

# VERROUILLAGE DE SÉCURITÉ

**OBJET:** Le verrouillage de sécurité a pour objet de protéger un employé qui travaille dans un espace clos, un vaisseau, une machine ou de l'équipement mobile.

**DANGERS:** La mise en marche accidentelle d'une machine pendant que quelqu'un y travaille est une des principales causes d'amputations et de blessures graves.



**S'ASSURER** d'avoir un cadenas et une clé individuellement numérotés pour empêcher l'accès à un espace clos, un vaisseau, une machine ou de l'équipement mobile où il faut travailler.

**ÉTEINDRE** la machine ou l'équipement, couper toute alimentation et verrouiller en position **FERMÉE**.

**LIBÉRER** toute pression d'air, de liquide, de vapeur ou de gaz, mettre à la terre toute charge électrique accumulée et verrouiller les soupapes en position **FERMÉE** avant d'entreprendre le travail.

**RELÂCHER** toute tension ou pression, notamment les ressorts des mécanismes, dans la mesure du possible.

**AVISER** les utilisateurs que la machine ou l'équipement est hors d'usage pour cause de travaux en cours.

**POSER** un cadenas personnel sur les appareils de contrôle ou le panneau de verrouillage prévus à cette fin.

**S'ASSURER** que ni le cadenas ni les enseignes ne peuvent être facilement enlevés par erreur.

**OBSERVER** les procédures dictées dans les règlements législatifs sur la sécurité.



**NE JAMAIS DEMANDER** à une autre personne d'enlever votre cadenas ou de bloquer les enseignes.

**NE PAS METTRE** la machine en marche à moins que toutes les précautions nécessaires n'aient été prises.

*Document : Guide santé sécurité des travailleurs scolaires, 2<sup>e</sup> édition, page 68.*

**SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS**

H:\SanteSecurite\Communique\2006\SSTCOMJanv2006.wpd